

## 2015, ANNÉE DE LA RÉALISATION ???

Vue virtuelle du programme locatif de Pré de la Cure



### Ne pas mener le projet à son terme, c'est :

- ▶ Ne pas se soumettre aux nouvelles réglementations en matière d'urbanisme
- ▶ S'exposer à régler de lourds dédommagements (financement du pré-projet)
- ▶ Grever l'assiette fiscale par la répercussion inévitable sur les taxes locales (moins d'attractivité fiscale)
- ▶ Freiner la dynamique locale et risquer à terme la modification du schéma territorial (regroupement des communes rurales)...

### Mais aussi

- ▶ Priver le commerce local de ressources complémentaires
- ▶ Ralentir ou diminuer l'offre de services et l'attraction d'entreprises
- ▶ Appauvrir la vie associative et les relations sociales



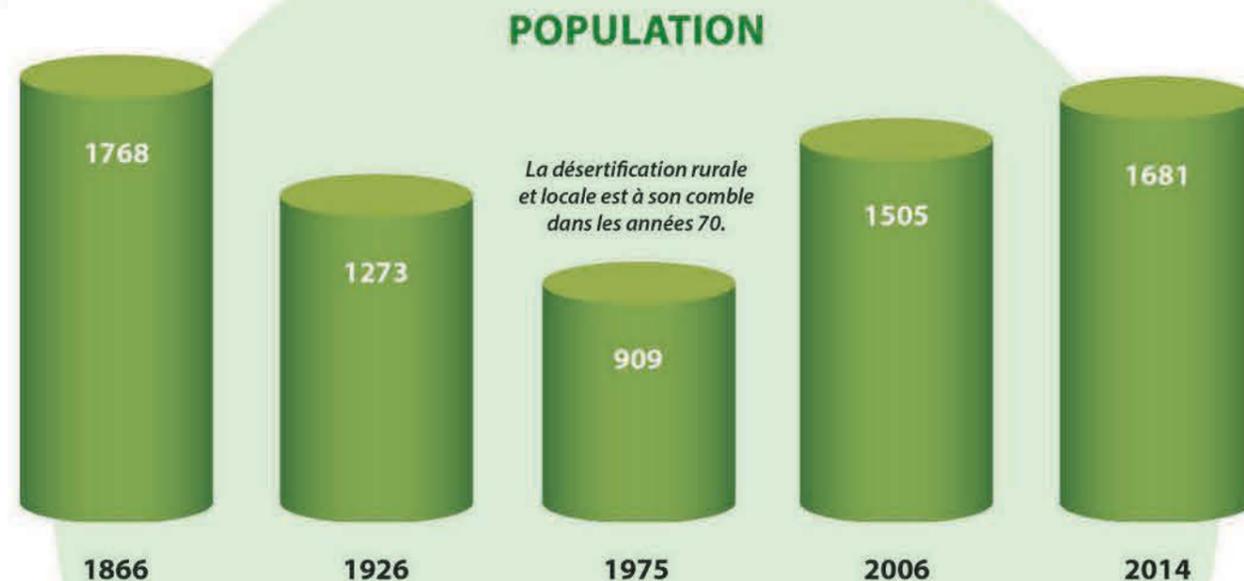
# St Martin du Mont



## Un village qui ne cesse d'évoluer



Outre les ravages consécutifs aux guerres, la population de la commune ne va cesser de diminuer pendant 100 ans ...



Les équipes municipales qui vont se succéder insufflent une dynamique de relance pour enrayer le déclin de la démographie :

**1973/1983 – le flanc Ouest du village se développe**

- Création du lotissement La Paysanne : 19 villas sont construites
- Création d'une voie d'accès sur la partie basse du village

**1996/2006 – le centre du village se restructure**

- Création d'une nouvelle voie de désenclavement pour optimiser l'accès au village et aux commerces
- Construction de l'École maternelle
- Restructuration et extension de l'École primaire de Pommier
- Restauration de la cure
- Construction de garages privés
- Enfouissement de la ligne électrique et téléphonique chemin de Pommier
- Construction d'un local technique pour les pompiers
- Création d'un salon de coiffure
- Création d'une épicerie / supérette
- Restructuration de la Mairie
- Création du restaurant « La Cour de Récré »
- Aménagement des parkings

**2008/2013 – La vie associative se voit doter de nouveaux lieux d'expression**

- Mise aux normes sanitaires de la Salle des Fêtes
- Création de la salle de musique
- Rénovation et extension de la salle du Farget

Mais aussi

Décision collégiale du conseil municipal de créer un programme locatif de 16 logements au lieu-dit « Le Pré de la Cure » (appartements T2 à T4).

Ce programme s'inscrit dans la logique de transformation économique et sociale de la commune au même titre que les évolutions citées ci-dessus.

Il répond aux objectifs suivants :

- ▶ Répondre à une demande de logements à prix modérés exprimés sur la commune (rappelons, à cet effet, que la commune est bailleur de 7 appartements du même type).
- ▶ Ouvrir la possibilité de loger quelques personnes âgées en recherche de confort.
- ▶ Permettre aux jeunes de St Martin de trouver un logement sur la commune.
- ▶ Favoriser le développement du village sur son flanc Est.
- ▶ Construire à proximité des services et commerces.
- ▶ Maintenir les infrastructures et les effectifs scolaires.
- ▶ Etre en adéquation avec le nouveau plan de développement rural (conserver les surfaces agricoles, ne pas disperser l'habitat (on parle d'éviter le « mitage »), veiller à la qualité de l'environnement du bâti ancien ou récent ...

*Loin d'être un facteur de défiguration de l'existant, ce projet s'inscrit harmonieusement dans l'espace. Les architectes ont veillé à en faire un fidèle reflet du village de part et d'autre de la route du Colombier, dans le respect des prescriptions des urbanistes-conseil de l'Etat.*

